

# Conseil d'administration

## Musée du Louvre-Lens

Vendredi 3 mai 2013

### Compte rendu de la réunion

#### Ordre du jour

1. Election du Président du Conseil d'administration. ....	3
<b>I. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 10 décembre 2012.....</b>	<b>6</b>
<b>II. Délibérations. ....</b>	<b>8</b>
2. Co-organisation de l'exposition « les étrusques et la Méditerranée, la Cité de Cerveteri ». ....	8
3. Convention de mécénat avec la Caisse d'Epargne Nord Europe. ....	10
4. Aménagement de la grille tarifaire relative aux locations d'espaces. ....	13
5. Aménagement de la grille tarifaire de la cafétéria.....	15
6. Commande publique.....	16
7. Ressources humaines. ....	19
<b>III. Rapports pour information.....</b>	<b>21</b>
1. Fréquentation du musée : bilan à quatre mois. ....	21
2. Etat des décisions du directeur. ....	25

Étaient présents :

**Jean-Jacques AILLAGON**, Personnalité qualifiée  
**Béatrice ANDRE-SALVINI**, directrice du département des antiquités orientales du Musée du Louvre  
**Juliette ARMAND**, Directrice de la Production culturelle  
**Hervé BARBARET**, Administrateur général adjoint du Musée du Louvre  
**Geneviève BRESC**, Directrice du Département des Sculptures  
**Frédéric CHEREAU**, Conseiller régional  
**Pierre CLAVREUIL**, Sous-préfet de Lens  
**Françoise COOLZAET**, Conseillère régionale  
**Marie-Christiane de la CONTÉ**, Direction régionale des Affaires Culturelles  
**Thierry DAUBRESSE**, Adjoint à la Mairie de Lens  
**Dominique DUPILET**, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais  
**Claudia FERRAZZI**, Administratrice Générale Adjointe, Musée du Louvre  
**Catherine GENISSON**, Vice-présidente du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais  
**Catherine GUILLOU**, Direction de la politique des publics et de l'éducation artistique  
**Jean-Pierre KUCHEIDA**, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin  
**Sophie MAKARIOU**, Directrice du département des Arts de l'Islam  
**Jean-Luc MARTINEZ**, Président-Directeur du Louvre  
**Christophe MONIN**, Direction du développement et du mécénat  
**Daniel PERCHERON**, Président du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais  
**Christophe PILCH**, Conseiller régional  
**Vincent POMAREDE**, Directeur du département des Peintures  
**Patrick TILLIE**, Conseiller régional  
**Aline SYLLA-WALBAUM**, Personnalité qualifiée.

Participaient également à la réunion :

**Xavier DECTOT**, Directeur du Louvre-Lens  
**Catherine FERRAR**, Administratrice Générale du Louvre-Lens  
**Juliette GUEPRATTE**, Chef de service des publics  
**Raphaël WOLFF**, Chef de service communication et relations extérieures  
**Luc PIRALLA**, Chef de service muséographie  
**Florence DHAENENS**, Cadre administratif

Étaient excusés :

**Cathy APOURCEAU-POLY**, Conseillère régionale  
**Dominique BUR**, Préfet Nord - Pas-de-Calais  
**Jean-François CARON**, Conseiller régional  
**Ghislaine CLIN**, Conseillère générale Pas-de-Calais  
**Gérald DARMANIN**, Conseiller régional  
**Guy DELCOURT**, Député-Maire de Lens  
**Augustin de ROMANET**, Personnalité qualifiée  
**Philippe RAPENEAU**, Conseiller régional  
**Ivan RENAR**, Personnalité qualifiée

*La séance, présidée par Jean-Luc MARTINEZ, est ouverte à 14 heures 40.*

## **1. Élection du Président du Conseil d'administration.**

**M. PERCHERON.-** En ayant une pensée fraternelle, respectueuse et reconnaissante à l'égard d'Henri LOYRETTE, nous allons procéder à l'élection du nouveau Président du Conseil d'administration du Louvre-Lens. Nous avons, avec la contrainte des statuts, mais avec la confiance absolue de toutes celles et tous ceux qui sont présents, une candidature qui est celle de M. Jean-Luc MARTINEZ. Il a succédé à M. LOYRETTE à la tête du Louvre et il va succéder naturellement à M. LOYRETTE à la tête du Louvre-Lens.

J'ai employé le mot confiance. Nous savions, après la décision surprenante, inattendue d'Henri LOYRETTE, que, pour nous à Lens, pour la merveilleuse aventure du Louvre-Lens, initiée par Jean-Jacques AILLAGON, portée par nos volontés sans faille, la continuité serait une sécurité et un gage supplémentaire de réussite.

Le succès du Louvre-Lens, qui est d'abord le succès du Louvre, a été foudroyant. Qui pouvait penser que nous serions 28<sup>ème</sup> au classement du New-York Times comme site à visiter dans l'année ? Nous étions, non pas désemparés, déstabilisés, mais un peu inquiets devant le renouvellement de l'autorité qui devait conduire le Louvre-Lens.

Il est vrai que Jean-Luc MARTINEZ, comme toute l'équipe, comme Vincent POMAREDE, a travaillé à ce joyau qui s'appelle la galerie du temps et qui permet – on le sent bien, matinée de gratuité – l'appropriation réelle par le public du Nord - Pas de Calais, par les habitants de Lens de ce formidable musée du monde à travers une flânerie originale, sans égale au milieu des chefs-d'œuvre.

Je vais donc vous proposer la candidature modeste mais déterminée, la candidature inévitable mais profondément souhaitée de Jean-Luc MARTINEZ à la tête de notre Conseil d'administration. Là-haut, à sa manière, Henri LOYRETTE incline la tête. Nous pouvons délibérer avec une sérénité absolue.

Je mets aux voix et à main levée cette candidature souhaitée, cette candidature remarquable.

*(Vote pour à l'unanimité).*

C'est un plébiscite. Le Louvre-Lens, c'est un référendum ou un plébiscite de toutes les semaines, aurait dit Renan, s'il nous avait connus. Vous en bénéficiez et j'en suis profondément ravi. Je vous suis reconnaissant de présider ce premier Conseil d'administration du Louvre-Lens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je tiens à remercier Daniel PERCHERON et les autres administrateurs, acteurs et amis du Louvre-Lens, pour l'honneur qui m'est fait de présider cette assemblée.

Je crois que la plupart d'entre vous me connaissent, m'ont connu autour de cette table du Conseil d'administration, mais également dans la galerie du temps pendant l'installation. Je crois que, ensemble, nous avons pu partager ce moment qui a été, pour

moi aussi, dans ma carrière professionnelle, un grand moment, le 4 décembre au soir où ce qui a compté pour moi n'était pas tant l'inauguration que de voir les premiers visiteurs entrer dans ce musée. Avec vous tous, je me suis dit que nous avons fait du bon boulot et je crois que nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait ici.

Je suis particulièrement heureux de revenir comme Président-directeur du Louvre et, grâce à vous, en tant que Président de ce Conseil d'administration. Je sais les efforts des uns et des autres pour rendre ce rêve qui a paru, à certains, impossible. Ces efforts ont été soutenus, sans répit, généreux, je vous en remercie. Je porte désormais une grande responsabilité, celle de poursuivre et d'approfondir ce rêve et je sais pouvoir compter sur votre soutien.

Je souhaite également, dans ces circonstances un peu solennelles, vous présenter parmi les représentants du musée du Louvre, celle qui me remplace, puisque je siégeais en tant que directeur du département des antiquités grecques, étrusques et romaines. J'ai demandé à Béatrice ANDRE-SALVINI, directrice du département des antiquités orientales du Musée du Louvre, de nous rejoindre comme administratif du Louvre-Lens pour prendre ma succession. Vous savez qu'il y a une règle, les statuts prévoient qu'un certain nombre de conservateurs, chefs de département, siègent dans ce Conseil d'administration ; parmi les huit représentants du Louvre, le président-directeur nomme quatre conservateurs. Je remercie donc Béatrice d'avoir accepté de prendre part à cette instance. Comme vous le savez, c'est aussi assez symbolique et fondateur puisque les œuvres de son département inaugurent la galerie du temps, les œuvres parmi les plus anciennes de l'humanité celles qui proviennent de la Mésopotamie, des plateaux iraniens. Au-delà du plaisir que j'ai à l'avoir parmi nous, je trouve aussi assez symbolique que l'Orient ancien rejoigne Lens.

Je me permettrai, si vous m'accordez votre attention quelques instants, de vous faire part du projet qui est le mien pour le musée du Louvre, dans la mesure où vous comprendrez que le Louvre-Lens est au cœur de ce projet.

Comme vous le savez, j'ai été nommé par le Président de la République qui a choisi un projet – qui a parié peut-être sur un homme, mais qui a d'abord choisi un projet – et je me suis engagé à cette occasion à défendre, à mettre en avant trois grandes priorités, je voudrais vous en évoquer au moins l'essentiel.

La première priorité est tout simplement de valoriser ce qui est au cœur des missions du Musée du Louvre, qui est un musée d'art ancien, c'est-à-dire favoriser la rencontre entre le public et les collections permanentes. En effet, ces collections remontent au Néolithique, aux origines de l'humanité, et elles vont jusqu'à la révolution industrielle. Je souhaite en effet – c'est ce que j'ai proposé au Président de la République et à la ministre de la Culture – que l'ensemble de notre programmation soit ordonné à la valorisation de ces collections. Cela implique nécessairement de mettre en avant la qualité de l'accueil et celle de la médiation au centre de nos préoccupations.

La deuxième priorité qui est la mienne pour le Musée du Louvre est de maintenir le rayonnement du Louvre dans le domaine de l'action internationale. Comme vous le savez, un autre projet fort qu'Henri LOYRETTE a porté est celui du Louvre Abou Dhabi. Le Musée du Louvre, mais aussi la France ont, sur ce sujet, une obligation de résultat. Là aussi, c'est une manière de répondre à ce désir du Louvre, qui est souvent un désir de France, que l'on voit émerger un peu partout dans le monde.

La troisième priorité, que je cite en dernier pour pouvoir m'y arrêter un instant avec vous, mais qui me tient particulièrement à cœur, est de poursuivre et d'approfondir cette magnifique aventure du Louvre-Lens, en l'intégrant dans une véritable politique d'action territoriale. En concevant la galerie du temps avec Vincent POMAREDE et avec d'autres – je vous rappelle que c'est une aventure collective, on personnalise souvent les choses, mais ce ne sont pas des hommes qui ont fait ce musée, ce sont des équipes –, j'ai eu tout de suite conscience que nous étions en train de concevoir quelque chose de très original. Cela n'arrive pas souvent dans la carrière d'un conservateur d'avoir à créer un musée, on est souvent dans la rénovation, rarement dans la création.

Nous attendons avec impatience les études de public plus approfondies qui sont en cours. Nous comprenons, à ce stade, que les publics viennent nombreux en voisins curieux et que, finalement, pour l'instant, c'est une très grande réussite car toutes les dimensions du musée, à la fois patrimoniales, artistiques, sociales et éducatives sont là au service de ce projet.

À Lens, plus que nulle part ailleurs, notre mission d'éducation artistique est à l'épreuve sur un terrain neuf. J'aurai à cœur de mettre nos savoir-faire, nos équipes, nos passions toujours au service de ce projet. J'espère que vous savez que vous pouvez compter sur moi, non pas pour défendre parce que ce projet n'a pas besoin d'être défendu, mais pour accompagner ce musée.

Je suis désolé d'avoir été un peu trop long, je le ferai peu souvent devant cette assemblée, mais je voulais vous assurer que vous pouvez compter sur moi ici et dire que –, pour reprendre l'expression d'Henri LOYRETTE – plus que jamais, l'avenir du Louvre passe par Lens ; la preuve en est que nous sommes là à vos côtés.

Je vais jouer mon rôle en défilant devant vous l'ordre du jour et je vous invite à prendre vos dossiers pour poursuivre cette réunion.

**M. PERCHERON.-** Cher Président, nous pourrions peut-être esquisser, sans entrer dans le détail, les premiers dialogues que nous avons eus dans la continuité de l'imperium rayonnant d'Henri LOYRETTE.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je préfère la Res publica à l'imperium.

**M. PERCHERON.-** Je sais, mais l'historien que je suis doit être assez précis lorsqu'il s'exprime.

Premièrement, il semblerait que le Louvre sur deux sites soit possible et peut-être faisable. C'est pourquoi, dans notre première esquisse de dialogue, nous avons envisagé que les réserves du Louvre puissent partiellement ou totalement venir à Lens et qu'elles évoluent avec un projet des réserves des musées régionaux vers des originalités comme réserves visitables, à proximité immédiate de ce magnifique Louvre-Lens. C'est un événement considérable. Nous avons bien compris que le Louvre ne pouvait pas tout assumer et, dans le premier raisonnement, face à un projet de 40 à 50 M€, au nom des collectivités locales et avec l'aide de l'État et de l'Europe, nous avons évoqué un partage des financements. C'est un événement considérable qui peut voir le jour assez rapidement.

Je dois dire que, face à ce projet – vous avez dit que vous étiez l'homme d'un projet –, le Président de la République, que nous avons respectueusement interrogé, s'est montré particulièrement sensible et particulièrement bienveillant. C'est un point très

important pour nous. Je le dis aux collectivités locales, notamment à l'agglomération qui est dans l'EPCC et qui doit accomplir vaillamment tous ses devoirs, notamment de financement de l'EPCC, et à la Ville à qui le Louvre-Lens a coûté beaucoup de peine, mais peu de finances, qu'il est indiscutablement important que nous soyons à peu près d'accord.

Deuxièmement, Jean-Jacques AILLAGON est ici présent et je dois dire que, François Pinault ayant visité le Louvre-Lens, étant tombé un peu amoureux du Louvre-Lens, ce dernier envisage avec Jean-Jacques de s'installer ici, à quelques mètres, dans le bassin minier, dans des bâtiments historiques de l'habitat minier, pour développer une résidence d'artistes, ce qui est pour nous très important, cela ancre le Louvre-Lens dans une perspective de rayonnement. Je crois que, sur le numérique culturel, nous sommes décidés à avancer, Jean-Pierre KUCHEIDA a pris des contacts et a relancé le dossier.

Bref, le Louvre-Lens continue, après ce succès exceptionnel – pas une ligne défavorable dans la presse –, de porter son miracle au service de la culture pour tous, mais aussi du territoire.

Je vous remercie de ce premier dialogue. Nous avons même envisagé de faire cause commune financièrement – je n'entrerai pas dans les détails – et j'ai bien entendu que le délire du président sur les villes du Louvre pouvait être accepté s'il était maîtrisé à partir de la réalité des trois Louvre tels qu'ils existent et tels qu'ils vont exister. Je vous en remercie profondément parce que l'arrivée du Louvre sur deux sites est un événement immense pour l'arrondissement de Lens qui, je le rappelle toujours, est la dixième ou douzième agglomération de France. Le moteur Louvre fonctionne pour l'instant à plein régime.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, cher Daniel.

Nous allons poursuivre l'ordre du jour.

**M. DECTOT.**- Si je peux me permettre, il faudrait désigner un secrétaire de séance et faire procéder à l'appel.

**M. PERCHERON.**- Catherine GENISSON.

*(Mme GENISSON procède à l'appel).*

## **I. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 10 décembre 2012.**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des remarques ?

**Mme SYLLA-WALBAUM.**- J'ai une petite question. Je n'ai pas pu être présente au dernier conseil et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le passage où, Monsieur le Président, vous évoquiez l'impact économique et la mesure de cet impact économique ; vous avez indiqué qu'il y avait un rapport de 1 à 10 au Louvre à Paris, vous aviez évoqué pour Boulogne un rapport de 1 à 50 €. Lors d'un prochain conseil, quand nous aurons un peu plus de durée d'analyse possible, les services de la Région pourraient-ils mesurer cet

impact économique et ces premières retombées qui, je pense, seraient de nature à engager ensuite un cycle favorable sur l'engagement des entreprises localement ? Quand on peut montrer qu'il y a des retombées économiques sensibles pour la région, cela permet d'enclencher d'autres mouvements. Si cela peut être creusé d'ici le prochain conseil, je pense que ce serait intéressant.

**M. PERCHERON.**- C'est un problème fondamental.

**M. DECTOT.**- Le prochain conseil étant en juin, cela risque d'être court, mais c'est quelque chose que nous avons en tête dans un avenir proche.

**M. DAUBRESSE.**- Pour la Ville de Lens, je vous rejoins complètement, c'est aussi une de nos préoccupations. Que ce soit après l'été, c'est peut-être une bonne chose, puisque nous allons avoir toute la période estivale et, pour nous, sur ce territoire, il sera important que nous puissions avoir une idée surtout sur ce que nous pouvons faire pour améliorer les retombées économiques sur ce territoire. Je vous rejoins complètement et je vous remercie de votre intervention.

**M. PERCHERON.**- Le territoire s'occupe du Louvre, c'est une bonne nouvelle.

**M. AILLAGON.**- Les passerelles sont-elles déjà praticables par le public ?

**M. KUCHEIDA.**- Oui.

**M. AILLAGON.**- C'est remarquable.

**M. KUCHEIDA.**- Il n'y a que l'entrée ouest qui ne l'est pas trop.

**M. PERCHERON.**- C'est l'entrée de Liévin.

**M. KUCHEIDA.**- C'est à cause de M. DECTOT.

**M. DECTOT.**- J'utilise régulièrement cette rentrée, elle est très praticable, même si elle est peu pratiquée.

**M. KUCHEIDA.**- Monsieur le Président – puisque les deux grands acteurs sont présents, le Président du Conseil général et le représentant de l'État –, il serait absolument nécessaire que la signalisation puisse se faire de façon forte sur les accès du Louvre. D'ailleurs, il y a une signalisation qui me semble assez peu adaptée, c'est celle qui se trouve au nord, elle est très difficile. Tout à l'heure, j'étais au nord de Lens et, pour pouvoir venir au Louvre, je suis passé par le sud qui est beaucoup plus pratique et beaucoup plus direct. Il faudrait que l'État et le Conseil général, qui sont compétents en matière de signalisation et de voirie, fassent vraiment vite, parce que cela pourrait décourager un certain nombre de nos visiteurs.

**M. PERCHERON.**- Très bien. On peut imaginer aussi que l'agglomération...

**M. KUCHEIDA.**- Elle n'a pas compétence.

**M. PERCHERON.**- ... recrute du personnel, de l'intelligence, pour accueillir le Louvre, que tous ces problèmes commencent à être pris en charge par le territoire et, à ce moment-là, les grandes institutions, le Département, la Région seront absolument d'accord pour tendre vers la perfection. Ce que je demande, puisque le succès est éclatant, c'est que l'Agglomération et la Ville se saisissent vraiment du succès – c'est un enjeu considérable – et qu'elles se donnent les moyens humains de nous accompagner.

En effet, je crois que le frisson est là. Même dans un domaine un peu archaïque et un peu secondaire, mais ô combien important, par exemple le sport, le football, je ne vous cache pas que deux repreneurs intéressants, d'envergure européenne, s'intéressent au Racing club de Lens et que, dans leur démarche, le Louvre joue un grand rôle. C'est la proximité du Louvre, c'est l'ensemble, c'est cette nouvelle centralité qui leur fait dire : « on va peut-être y aller parce qu'il y a là vraiment à développer des expériences particulièrement fortes ».

**M. DAUBRESSE.-** Soyez assuré, Monsieur le Président, que l'adjoint aux finances que je suis sera très attaché à performer les finances qui sont à sa disposition, mais je ne pourrai pas aller au-delà des finances faibles.

**M. PERCHERON.-** La Ville n'y est jamais allée. Vous nous vendez même le terrain des Houillères et vous ne l'aviez jamais payé. Et on fait semblant de ne pas le voir.

**M. DAUBRESSE.-** On est tous mobilisés, mais avec nos moyens.

**M. PERCHERON.-** On sait que l'arrondissement est le moins riche de France.

**M. DAUBRESSE.-** L'adjoint aux finances que je suis le sait bien.

**M. PERCHERON.-** La chambre régionale des comptes dit que vous avez des capacités d'emprunt réelles.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous allons entrer dans des choses plus techniques avec le premier point.

## **II. Délibérations.**

### **2. Co-organisation de l'exposition « les Étrusques et la Méditerranée, la Cité de Cerveteri ».**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce sera la troisième grande exposition proposée par le musée. Avec cette exposition, le Louvre-Lens franchit une étape importante dans son histoire et dans la place que ce musée joue déjà et va jouer sur la scène internationale, car, pour la première fois, cette exposition est une co-organisation avec une autre institution – et non des moindres –, le Palais des expositions à Rome, qui est l'équivalent du Grand palais à Rome. Cela montre que ce musée est aussi reconnu pour ce qu'il est, c'est-à-dire un lieu où de grandes expositions internationales vont avoir lieu, cela montre que la place du Louvre-Lens est déjà acquise, en Europe au moins.

Sur ce sujet, je passe la parole à Xavier DECTOT pour vous présenter cette co-organisation.

**M. PERCHERON.-** Faites-nous rêver, Xavier.

**M. DECTOT.-** En soi, c'est l'exposition étrusque en elle-même qui fait rêver et le fait que cette exposition puisse, après s'être tenue à Lens, se tenir au Palais des expositions à Rome. La convention elle-même est moins propice à déclencher des états d'excitation, mais l'exposition en elle-même va être absolument magnifique.

Monsieur le Président me contredira si je dis une bêtise, mais, à ma connaissance, c'est la première exposition sur les Étrusques hors d'Italie depuis environ 20 ans, depuis la grande exposition du Grand palais en 1992, si ma mémoire ne me fait pas défaut. La civilisation étrusque est une civilisation absolument extraordinaire, la grande civilisation d'avant Rome, avec des productions d'une qualité absolument fantastique. Nous avons la chance – et cette convention en témoigne – que, outre le Palais des expositions à Rome et le Louvre, s'engagent également le CNR (le Consiglio nazionale delle Ricerche), l'équivalent du CNRS, dans son pôle spécialisé sur l'Etrurie et plus particulièrement sur la ville de Cerveteri, et la Villa Julia qui est le musée national italien consacré aux Étrusques. Autant dire que, derrière le Louvre-Lens, c'est un peu tout ce qui se fait de mieux en matière d'étruscologie qui va s'investir dans cette exposition.

La convention est une convention de co-organisation assez classique. Elle consiste à partager un certain nombre de frais, tous les frais liés au transport des œuvres, à l'assurance de ces œuvres aussi, pour essayer d'optimiser au maximum les coûts, tout en laissant, du moins dans la convention, aux deux parties, toute liberté dans les domaines qui relèvent vraiment de l'organisation sur place, notamment le choix de la lithographie et l'édition du catalogue.

La convention le dit et nous y veillerons, nous cherchons à avoir deux expositions qui soient aussi proches que possible à Lens et à Rome. A priori – cela demande encore à être confirmé –, Palaexpo va prendre le même scénographe que l'exposition lensoise. D'autre part, nous travaillons aussi pour trouver des éditeurs ; je ne m'engage pas encore sur le nom des éditeurs, mais nous avons un bon contact avec un couple d'éditeurs – si je puis dire – franco-italien pour avoir un catalogue aussi identique que possible entre les deux langues.

La convention en elle-même consiste à dire que nous prenons en charge le transport des œuvres jusqu'à Lens, le transport des œuvres entre Lens et Rome est partagé et, ensuite, le transport des œuvres de Rome au musée prêteur est à la charge de Palaexpo. Ce sont les termes classiques d'une convention. Elle a été un peu longue à finaliser parce qu'il faut être parfait en droit français et en droit italien. Aujourd'hui, c'est une convention parfaitement finalisée que nous vous présentons.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui approuve cette convention ?

Qui vote contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

**Mme de la CONTE.-** J'ai une question sur le catalogue. Y aura-t-il deux catalogues ou un catalogue bilingue ?

**M. DECTOT.-** Ce n'est pas un catalogue bilingue. La convention dit que les organisateurs tendront tous leurs efforts à obtenir des catalogues aussi proches que possible. Dans les faits, aujourd'hui, nous avons un éditeur français et un éditeur italien qui sont intéressés par une coédition du catalogue. À partir de ce moment-là, nous aurons une version française et une version italienne du même catalogue. Il y a des questions de marché public, on ne peut pas l'imposer dans la convention.

### **3. Convention de mécénat avec la Caisse d'Épargne Nord Europe.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous nous réjouissons de la présence au côté du Louvre-Lens de partenaires fidèles et, sur ce sujet, je passe la parole à Xavier DECTOT.

**M. DECTOT.-** C'est la première convention de mécénat que j'ai l'occasion de vous présenter ici, qui ne soit pas au titre des mécènes bâtisseurs, mais bien de mécènes partenaires du fonctionnement du Louvre-Lens. Cela dit, il faut saluer le fait que, avec la Caisse d'Épargne Nord de France Europe, c'est un des mécènes bâtisseurs qui choisit de s'investir avec nous sur le long terme et ce, d'autant plus que les dirigeants de la Caisse d'Épargne nous ont fait part de leur volonté de venir avec nous sur une exposition par an pendant une durée de trois ans. Nous avons donc trouvé avec la Caisse d'Épargne un partenaire de long terme et nous nous en réjouissons.

Je peux peut-être en profiter pour faire un point sur les résultats en matière de mécénat. C'est la première convention que nous vous présentons aujourd'hui. Deux autres conventions sont en cours, nous vous les présenterons de façon finalisée assez rapidement, avec la Sanef pour l'exposition Rubens et avec la fondation Total pour l'exposition étrusque. Il faut ajouter un très fort engouement pour le cercle Louvre-Lens entreprises qui compte une trentaine de membres. Le Louvre a donc aujourd'hui levé pour environ 450 000 € de mécénat, c'est-à-dire la moitié de nos objectifs pour l'année, ce que je trouve très encourageant.

Pour en revenir au sujet qui nous retient particulièrement aujourd'hui, nous avons cette chance d'avoir un des mécènes bâtisseurs qui nous accompagne fortement, à hauteur de 150 000 €, sur l'exposition Rubens et avec en plus cette volonté de nous accompagner sur plusieurs années, ce qui est très important pour moi, cela montre que le Louvre-Lens s'ancre aussi comme un acteur culturel à part entière notamment auprès des mécènes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. PERCHERON.-** Sur le mécénat, nous sommes là dans un très beau mécénat, il faut remercier la Caisse d'Épargne, la fondation Total, la Sanef – c'est surprenant, mais c'est bien agréable qu'elle prenne un peu de ses monstrueux bénéfices pour s'intéresser à nous et j'espère qu'elle va continuer.

Sur le mécénat structurel, je redis ce que je souhaite et je souhaite que les élus s'expriment sur cette vision. Il y a 150 000 entreprises dans le Nord - Pas de Calais ; l'idéal à terme est d'avoir 4 000 ou 5 000 entreprises qui répondent à une démarche individualisée qui les solliciterait à 1 000 €, ce qui, avec la défiscalisation, les amène à 400 € annuels, et d'avoir des mécènes amis du Louvre qui nous rapportent par le nombre deux fois plus que le mécénat prestigieux des grandes firmes qui sont sollicitées de tous les côtés et qui sont bien obligées de calibrer leur mécénat avec les uns et avec les autres. Je faisais allusion à Air France qui ne peut nous donner un centime parce qu'il accorde 400 000 € à Lille 3000 ; là, le mécénat est asséché par une grande cause, Lille 3000, il n'est plus disponible après pour l'ensemble de la région.

Je souhaite que nous puissions, en accord avec la Chambre de commerce, la Chambre des métiers, la Chambre d'agriculture, écrire à tous les acteurs de la vie économique, y compris aux entreprises unipersonnelles, pour leur dire qu'ils peuvent être

mécènes du Louvre, et savoir quel type de contrepartie, sans être noyé, banalisé, sans être submergé, le Louvre peut introduire. Comme il y a déjà la gratuité dans la galerie du temps, je pense que nous pouvons être dans une sorte de mécénat qui se rapproche plus du Téléthon, sans contrepartie, que du grand mécénat qui exige toute une série de contreparties et de visibilitées. Cela me semble la voie de l'avenir pour le Louvre compte tenu de son succès.

**Mme de la CONTE.-** Je vous suis tout à fait, Monsieur le Président, et c'est d'ailleurs un des sujets que je trouve intéressant à développer ici. J'avais une proposition à faire, c'est que se tiennent au Louvre-Lens, pour une fois, les jeudis du mécénat du ministère de la Culture, qui permettent justement de sensibiliser les entreprises, aussi bien les entreprises importantes, mais surtout celles de proximité, car, le mécénat, c'est aussi le boulanger, etc., ceux qui sont à proximité. Il s'agit d'amener à mettre en contact les mécènes, d'expliquer les mécanismes. Faire du Louvre-Lens une tête de réseau par rapport au mécénat dans la région, aussi vis-à-vis des musées de la région, me paraîtrait être une piste intéressante. Je propose donc d'organiser ici les jeudis du mécénat du ministère de la Culture. Cela s'est fait une fois en région – je ne dirai pas que c'était en Picardie –, cela peut se faire en Nord - Pas de Calais, au Louvre-Lens, je crois que ce serait très opportun.

**M. TILLIE.-** J'aurais une question à poser sur le grand mécénat. Quand on regarde les contreparties, qu'elles soient matérielles ou immatérielles, qui sont assez nombreuses, notamment la récupération de 25 % au profit du mécène lui-même, je me demande si ce n'est pas un peu en dessous du prix du marché par rapport à ce qu'est la Caisse d'Épargne et à ce qu'est la nature de l'exposition, je me demande si ce n'est pas un peu faible.

La deuxième question que je me pose est de savoir quelles seraient les contreparties d'un petit mécène ?

**M. PERCHERON.-** Aucune pratiquement. Je suis plus proche de cette démarche « on est fier du Louvre-Lens, c'est une grande cause régionale ».

**Mme de la CONTE.-** Il y a des contreparties, ce n'est peut-être pas grand-chose, ce sont des entrées gratuites, des invitations. Il y a un pourcentage.

**M. DECTOT.-** 25 %.

**M. AILLAGON.-** Ce n'est pas tout à fait cela. Il y a une contrepartie fiscale de 60 % pour les entreprises et de 66 % pour les particuliers et, par ailleurs, il y a des contreparties en termes de représentations qui doivent être plafonnées à 25 % de la valorisation du mécénat. Le calcul est simple à faire.

C'est très attractif, mais on ne trouve pas de mécènes si on ne leur fournit pas de contrepartie. En même temps, il faut se dire que c'est la collectivité nationale qui, par le biais de la récupération d'impôts, paye une partie de cette générosité ; il y a donc là une forme indirecte d'impôt, une forme détournée d'impôt. Il reste une part incontestable de générosité et c'est tant mieux.

**M. TILLIE.-** Soyons des comptables, dix secondes. Combien rapporte le mécénat à la Caisse d'Épargne, combien cela lui coûte-t-il par rapport à ce qu'elle donne ?

**M. AILLAGON.-** C'est 150 000 € moins la valorisation des contreparties – il appartient à l'établissement de définir la valorisation des contreparties –, vous déduisez la valorisation des contreparties du montant du mécénat et c'est sur ce différentiel que s'applique la réduction d'impôt de 60 %.

**M. TILLIE.-** Je pensais que cela aurait été un peu plus élevé.

**M. AILLAGON.-** C'est toujours mieux quand c'est plus élevé, mais les mêmes sont sollicités dans la région par des clubs sportifs, par d'autres musées, par des compagnies théâtrales, par des associations du patrimoine. Hélas, nous ne sommes pas les seuls, nous Louvre-Lens, à solliciter les mêmes entreprises.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On peut donner la parole à Xavier DECTOT pour qu'il réponde, avant de donner la parole à Christophe MONIN qui dirige le service du développement et notamment du mécénat au Musée du Louvre.

**M. DECTOT.-** Concernant les montants habituellement constatés, et pour en avoir parlé avec des collègues de l'Opéra de Lille, du LaM, etc., on considère dans la région qu'un mécénat à 80 000 € est un très grand mécénat. 150 000 €, c'est pratiquement deux fois plus. Je vais être franc, quand nous avons négocié avec la Caisse d'Épargne, je leur ai dit 150 000 €, c'est passé, mais mon service mécénat était contre moi en disant que je demandais trop, parce que ces mécènes sont demandés de façon très importante sur la région.

Pour répondre à votre question sur la contrepartie dont disposent les petits mécènes, pour les mécènes individuels à 1 000 €, la loi encadre très strictement le montant des contreparties à 60 €, cela fait très peu de contrepartie ; pour un mécène entreprise, ce sont, à son choix, soit des billets d'entrée personnels, soit un certain nombre de cartes offrant un accès annuel au musée. Cela fait peu mais il y a deux cas, il y a les entreprises qui ne peuvent pas se permettre plus et il y a des entreprises pour lesquelles c'est aussi un premier pas. Beaucoup d'entreprises ont envie de pratiquer le mécénat, elles ne savent pas trop comment et c'est une des instructions que j'ai données à notre service mécénat que d'être auprès des entreprises qui le désirent pour développer une politique de mécénat et ce, pas uniquement en direction du Louvre-Lens, mais en direction des différentes institutions qui sont susceptibles d'en bénéficier, il y a des entreprises qui sont demandeurs d'un accompagnement dans une politique plus générale de mécénat. Sinon, ce sont des contreparties limitées mais pour une participation limitée.

Nous n'en sommes pas encore à 4 000 entreprises. Demain, nous allons tout faire pour développer, augmenter cette participation, mais, aujourd'hui, on sent un vrai frémissement et un vrai accompagnement d'entreprises, qui vont de petites entreprises – ce ne sont pas des entreprises unipersonnelles, mais quelques restaurants du territoire en font partie – jusqu'à des grandes entreprises multinationales. Il y a vraiment cette volonté d'accompagner, qui n'a pas encore pris sa pleine ampleur, mais qui est déjà lancée.

**M. MONIN.-** A titre de comparaison, je confirme que 150 000 €, c'est un chiffre tout à fait respectable. La fondation Total, par exemple, lorsqu'elle soutient une exposition du Louvre, calibre son mécénat entre 200 000 € et 400 000 €.

L'autre point, ce n'est pas un mécénat exclusif, puisque, sur l'exposition Rubens par exemple, il y a déjà deux mécènes. Il faut additionner ces résultats pour avoir une vision économique complète.

Dernier point qui me paraît important, le mécénat, à travers les avantages donnés aux personnels des entreprises, est aussi une partie de la politique des publics. Souvent, les gens découvrent un musée, une exposition, à travers l'action de mécénat que fait leur entreprise, à l'intérieur de laquelle des facilités sont accordées pour les salariés.

Tout cela conjugué, je trouve que c'est une très bonne équation.

**M. KUCHEIDA.**- Je suis totalement d'accord sur la politique de mécénat que vous poursuivez. Puisque vous avez évoqué la Sanef, vous pourriez demander à M. Alain MINC, qui en est le président, de faire un effort maximum pour indiquer le Louvre-Lens à partir de l'autoroute des Anglais, l'autoroute A26.

**M. PERCHERON.**- C'est aussi une forme de mécénat. C'est très important. On peut d'ailleurs envisager, avec la permission du Président, un tableau original qui donne vraiment envie de quitter l'A26 pour venir au Louvre-Lens.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote.

Qui approuve cette convention ?

Qui vote contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Mme COOLZAET*).

#### **4. Aménagement de la grille tarifaire relative aux locations d'espaces.**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le musée est maintenant ouvert et, comme souvent ces derniers mois, les décisions que nous avons prises ensemble se confrontent à la réalité du fonctionnement opérationnel et demandent des adaptations. C'est le cas pour les deux prochaines délibérations et je passe à nouveau la parole à Xavier DECTOT.

**M. DECTOT.**- La délibération qui vous est présentée n'aménage pas les tarifs à proprement parler, nous ne revenons pas sur les tarifs qui ont été votés précédemment. Il s'agit de constater qu'un certain nombre de tarifs manquent à notre grille tarifaire, par exemple la mise à disposition du hall dans la journée, un certain nombre de précisions sur la mise à disposition du hall, sur les horaires et dates d'ouverture, sur les mises à disposition d'ouverture de la galerie en parallèle. De même, notamment pour la scène, les tarifs qui ont été votés n'incluaient pas de tarif pour les temps de montage et de démontage qui peuvent parfois être importants et que la délibération telle qu'elle a été votée nous imposait de facturer au tarif plein, ce qui n'était pas très logique. Nous proposons un tarif montage démontage.

Par rapport à ces tarifs manquants, on a pu constater que, parfois, nous avons des demandes pour une privatisation du musée ou, dans le cadre d'une contrepartie mécénat, pour des petites formes en soirée. Or, quand on a 50 à 70 personnes dans le hall, il y a une

vraie disproportion entre le nombre de personnes et la taille du hall. Dans ces cas, il paraît plus intéressant de proposer le salon. Les tarifs qui ont été votés n'incluaient pas le salon en soirée. La méthode que nous avons appliquée est assez simple. Nous avons proposé le même tarif pour le hall pour la journée que pour une soirée ; et, de même, pour le salon, nous proposons le même tarif pour une soirée que pour une journée.

Il s'agit donc d'étendre la grille tarifaire pour la préciser et nous permettre de fonctionner.

Par ailleurs, il apparaît important pour nous de pouvoir accueillir des manifestations organisées par des collectivités ou des institutions publiques qui ne soient pas des collectivités financeurs du Louvre-Lens. Nous avons beaucoup de demandes de ce côté. Les tarifs du Louvre-Lens qui ont été votés apparaissent aux institutions comme hors de proportion avec leurs moyens. Je rappelle que la grille tarifaire telle qu'elle a été votée inclut un coefficient de pondération des prix qui peut aussi bien être un coefficient multiplicateur qu'un coefficient diviseur. La pratique qui s'est instaurée au fur et mesure des négociations est d'appliquer aux collectivités publiques non-financeurs un coefficient de réduction de 50 %. Je souhaitais que ce coefficient, qui est une pratique, soit officialisé devant ce Conseil d'administration pour que nous ayons des règles de fonctionnement claires, tant en interne que vis-à-vis de ces collectivités extérieures.

Il manquait aussi un tarif qui, notamment dans les contreparties de mécénat, est très demandé pour des visites privilégiées, qui consiste à avoir une petite mise à disposition du salon, un accueil par un membre de la direction du musée – soit Catherine, soit moi en fonction des disponibilités – et une visite soit par le commissaire d'une exposition, soit par le directeur, soit par le chef du service de la conservation. Aujourd'hui, ces tarifs n'existent pas dans la grille tarifaire. Notamment, en matière de contrepartie de mécénat, nous ne pouvons les proposer qu'au prix d'une visite guidée simple. A la relecture et à la réflexion, le terme employé dans la délibération qui vous est présentée de « visite privilège » est peut-être un peu maladroit et je vous proposerai plutôt « visite prestige ». C'est en tout cas un vrai besoin pour nous que de pouvoir offrir cette prestation, notamment en contrepartie pour des mécènes – l'un de nos mécènes bâtisseurs est un très grand demandeur de ce type de contrepartie – et de pouvoir le tarifer.

Dernier point de cette délibération, au vu des demandes tout à fait légitimes des collectivités financeurs d'un certain nombre de mises à disposition de l'espace, nous avons aussi des objectifs fixés par ce même Conseil d'administration en matière de location d'espaces qui deviennent difficiles à atteindre quand on n'a plus de créneau à proposer. Il vous est proposé de réguler les mises à disposition gratuites auprès des collectivités financeurs au prorata du financement apporté par chacune des collectivités.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des remarques ou questions sur cette délibération ?

**Mme GENISSON.-** Je n'interviens pas tant sur cette délibération, mais sur une interpellation qui nous a souvent été faite, à nous élus, sur les tarifs groupes. Sans contester le montant de la tarification pour l'accueil des groupes, je pense qu'il y a un devoir d'explication à faire dès lors que, pour un certain nombre de partenaires, en particulier les collectivités locales des communes voisines qui fréquentent le Louvre-Lens, il y a cette première notion que l'entrée est gratuite. Dès lors qu'on leur demande une certaine somme

d'argent, ils ne comprennent pas. Il y a un devoir d'explication pour indiquer à quoi correspond la somme qui leur est réclamée, qui est une somme tout à fait acceptable.

**M. DECTOT.-** C'est un point que nous avons également constaté. Nous sommes actuellement en train de refaire un document qui présente notre tarification et les documents qui sont envoyés lors des réservations ou des demandes de réservation pour expliquer à quoi correspond ce tarif de réservation groupe, c'est-à-dire un accès à la dépose minute, le passage coupe-file, un accès à l'accueil des groupes avec les billets pré-édités, un vestiaire spécifique, c'est un forfait très particulier. Nous avons pris conscience de ce défaut de communication et nous la retravaillons.

Il est vrai que la galerie du temps est gratuite et, en visite individuelle, cela reste gratuit. À partir du moment où c'est la visite d'un groupe, nous avons besoin de réguler pour éviter que les groupes se gênent les uns les autres, que les groupes gênent les visiteurs individuels. Pour permettre cette excellence que nous recherchons jusque dans l'accueil, nous avons besoin d'avoir une régulation des groupes, d'où cette tarification associée à un certain nombre de prestations.

**M. AILLAGON.-** Le mot « privilège » n'est pas employé dans le tableau de la tarification. C'est un mot exécrationnel.

**M. DECTOT.-** Je suis tout à fait d'accord. Nous avons proposé de le remplacer par « prestige ».

**M. AILLAGON.-** Ce n'est pas non plus parfait, mais il n'y en a pas d'autres.

**M. DECTOT.-** De toute façon, c'est un tarif dont nous avons besoin pour les contreparties des mécènes et qui n'a pas vocation à apparaître dans une grille tarifaire. Il s'agit plus d'une valorisation que d'une prestation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Plus aucune*).

Qui approuve ces aménagements ?

Qui vote contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

## **5. Aménagement de la grille tarifaire de la cafétéria.**

**Mme FERRAR.-** Des aménagements sur la grille tarifaire sont amenés par plusieurs observations depuis l'ouverture du musée.

Lorsque nous vous avons proposé la première grille tarifaire, nous n'avions pas eu le résultat des consultations au marché public. Entre les prix d'achat des produits qui nous avaient été communiqués avant, sur la base de devis, et les réponses à ces marchés, il y avait des écarts qui font que la première grille tarifaire nous amène à un risque de déficit si on poursuit les tarifs proposés et ce, en contradiction avec les esquisses que nous avons faites préalablement pour élaborer le budget prévisionnel. Les propositions qui sont faites dans cette délibération ajustent principalement les prix des formules et les prix des produits individuellement, du type sandwiches, snacks, viennoiseries.

Deuxième point qui était une vraie surprise, la configuration de la cafétéria en termes d'aménagement nous a obligés à recruter du personnel supplémentaire pour pouvoir servir de façon optimum les visiteurs du musée.

Voilà les principales raisons qui amènent ces ajustements de tarif.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ou des remarques sur les aménagements de cette grille ?

**M. PERCHERON.-** Est-ce que vous gagnez de l'argent avec la cafétéria ou est-ce que vous en perdez ?

**Mme FERRAR.-** Pour l'instant, nous équilibrons, mais l'objectif était d'en gagner.

**M. AILLAGON.-** Monsieur le Président, pour ma part, je ne prendrai pas part à ce vote, parce que j'estime qu'il est disproportionné que notre Conseil d'administration soit appelé à délibérer sur le prix de verres de Pouilly fumé les vieux murs. Ce sont là des décisions à caractère commercial, qu'il faudrait déléguer au concessionnaire...

**Mme FERRAR.-** Ce n'est pas un concessionnaire, nous sommes en régie.

**M. AILLAGON.-** Mettez cela en concession et nous nous porterons beaucoup mieux.

Sincèrement, qu'un Conseil d'administration, composé de tant de personnalités éminentes, aille délibérer sur le prix du sandwich au fromage ou le prix du verre d'eau minérale, est à la limite du pas sérieux. Avouez quand même que c'est prendre un marteau pour écraser un moustique.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ecrasons le moustique.

Peut-on procéder au vote ?

Qui approuve ces aménagements ?

Qui vote contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*M. AILLAGON*).

## **6. Commande publique.**

- **Autorisation de lancement des consultations**
- **Attribution de marchés**
- **Avenants portant sur les marchés notifiés.**

**M. DECTOT.-** Il s'agit d'une série de délibérations qui vous sont présentées, qui portent sur les marchés publics.

L'un d'entre eux appelle une remarque, c'est le marché de service de sécurité, sûreté, surveillance, gardiennage. L'an dernier à la même époque, vous nous aviez autorisés à en lancer un. Ce n'est pas que nous ne soyons pas satisfaits de l'entreprise actuellement présente, mais, simplement, le marché précédent avait été fait à un moment

où le bâtiment était loin d'être achevé, sur des données qui étaient théoriques. Nous avons aujourd'hui besoin de régler un certain nombre de points avec le prestataire ou avec un autre, d'adapter le marché à la pratique et à la réalité de la gestion quotidienne du musée. Pour cela, nous avons deux choix, soit faire un avenant très important avec le prestataire actuel, soit relancer un marché. Il nous a paru de plus saine gestion de vous proposer de relancer un marché.

Vous trouverez aussi, dans ces marchés que nous proposons de lancer :

- un marché d'assurance, il ne s'agit pas de l'assurance des œuvres, mais des questions d'assurance du bâtiment, de responsabilité civile, de l'assurance tout-venant du musée ;
- un marché de travaux pour l'aménagement des expositions étrusques, c'est nécessaire pour que l'on arrive à monter l'exposition ;
- un autre marché qui devient nécessaire, celui de l'agence de voyages, il s'agit de gérer les besoins en matière de missions régulières des personnels du Louvre-Lens, ce sont souvent des petits trajets, mais la somme fait que nous sommes obligés de passer par la procédure des marchés publics ;
- un marché qui avait été infructueux auparavant, celui des systèmes d'information et de gestion des bibliothèques, de Data acces management (DAM), gestion électronique des documents qui sont consubstantiels au fonctionnement du centre de ressources dans sa partie dématérialisée ;
- un marché de travaux d'impression.

À ces lancements de marché s'ajoute un certain nombre d'attributions. Il s'agit de valider et de confirmer les décisions de la commission d'appel d'offres :

- l'accord-cadre que nous partageons avec le Louvre sur les transports d'œuvres d'art, le Louvre a proposé que nous partagions ce marché, ce qui permet aux uns et aux autres de bénéficier de tarifs encore plus attractifs ;
- le marché pour l'assurance des œuvres ;
- les marchés de construction de l'exposition Rubens.

Enfin, sur les marchés déjà passés, un certain nombre d'avenants ont dû être passés :

- sur l'exposition Rubens, il y a eu un refus de la commission de sécurité sur la hauteur des cimaises, ce qui nous a amenés à revoir la hauteur des cimaises, à avenanter avec le prestataire pour dire que les cimaises étaient moins hautes, c'est un avenant en moins-value ;
- des avenants sur les travaux d'impression et sur le nettoyage du site. Il s'agit de mettre en conformité des marchés qui ont été passés à un moment où nous étions encore sur une approche théorique du site avec la réalité des choses, sur des avenants qui sont inférieurs, nous n'avons donc pas jugé nécessaire de relancer les marchés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des questions ?

**M. TILLIE.**- J'ai une question sur le marché de sécurité. Vous dites qu'il n'a pas été reconduit ?

**M. DECTOT.**- C'était un marché d'un an reconductible. Nous n'avons pas à nous plaindre de la société actuelle, mais le marché tel que nous l'avons défini était théorique par bien des aspects, sur un certain nombre de points, il était moins précis qu'on ne peut l'être aujourd'hui. De ce fait, certains prix sont supérieurs aux prix qui vont nous être proposés ici. Par exemple, sur le forfait d'heures, aujourd'hui, nous sommes en mesure de proposer un forfait d'heures à l'entreprise, ce que nous n'étions pas en mesure de faire il y a un an. Il nous a paru de meilleure gestion de relancer le marché. Ce n'est pas une mesure de défiance vis-à-vis de l'entreprise.

**M. TILLIE.**- Je pose la question, parce que ce sont les marchés que je trouve très souvent, en matière de droit du travail, les plus tristes. C'est celui qui surexploite le plus son personnel qui emporte le marché.

**M. DECTOT.**- J'ai oublié de donner une précision importante. Normalement, sur ce type de marchés, les entreprises doivent reprendre au moins 80 % du personnel. Comme la loi française nous y autorise, tel que nous concevrons le marché, nous imposerons aux entreprises la reprise de 100 % du personnel. Il s'agit d'une adaptation.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

**Mme de la CONTE.**- Je ferai une petite observation. Il y a eu un vol dans un musée de la région la semaine dernière, la vigilance et la sécurité doivent être au cœur de nos préoccupations. Je pense que c'est le cas ici.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est sûr.

**M. PERCHERON.**- Un musée est très vulnérable.

**M. KUCHEIDA.**- Dans le marché de sécurité, vous avez en particulier l'utilisation de chevaux. Où en êtes-vous sur cette question et pensez-vous que ce soit la façon la plus judicieuse d'assurer la sécurité ?

**Mme FERRAR.**- Effectivement, dans le premier marché, il y avait en option la possibilité d'avoir recours à une brigade équestre pour cet été. Nous n'avons pas prévu ni les intempéries, ni le retard dans la réalisation du parc. Cette option de brigade équestre ne peut donc pour le moment être mise en œuvre dans le cadre de ce marché. Dans le marché futur sur lequel nous travaillons, il y a encore une option brigade équestre, c'est une option. Effectivement, par rapport à la théorie de l'année dernière ou d'il y a 18 mois, où nous avons imaginé que tous les cheminements du parc seraient praticables pour les chevaux ou seraient facilement en cohabitation avec le public, il s'avère que certains cheminements sont plus étroits que prévu, cela limite le passage des chevaux sur un certain nombre d'espaces du parc.

Aujourd'hui, c'est une option qui ne devrait pas être mise en œuvre pour cette année, même si cela risque de nous coûter des pénalités. Pour le marché suivant, pour l'instant, c'est une option.

Nous avons aujourd'hui déjà des agents de surveillance à vélo, la police passe régulièrement dans le parc. Un système de sécurité du parc est mis en œuvre, soit pédestre, soit par l'intermédiaire de VTT.

**M. AILLAGON.**- Monsieur le Président, une nouvelle fois, je vous mettrai en garde – mais l'idée semble mise entre parenthèses – contre l'usage de brigade équestre. J'en ai fait l'amère expérience à Versailles, c'est une source d'ennuis et de problèmes sans fin, d'abord des problèmes sanitaires s'agissant des animaux, des problèmes réglementaires puisque la réglementation interdit la monte de ces animaux un grand nombre d'heures dans la journée. Leur usage est extrêmement limité et on a un service qui finit par ne servir à rien du tout. On est obligé de démultiplier la cavalerie pour obtenir une couverture suffisante du territoire. C'est très joli, mais extrêmement coûteux et totalement inefficace.

Puisque j'en ai fait l'expérience, sachez-le. J'ai dû supprimer la brigade équestre de Versailles, c'était un problème permanent. Les bêtes ont été bien traitées, nous leur avons fourni une retraite confortable et le souci s'est évaporé.

**M. PERCHERON.**- C'est un témoignage très fort.

**M. KUCHEIDA.**- C'est ce qui me semblait en fonction des cheminements.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous d'autres remarques ou questions ? (Plus aucune).

Qui approuve cesancements, ces attributions et ces avenants ?

Contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

#### **7. Ressources humaines.**

- **Rémunération des heures supplémentaires**
- **Création du comité technique paritaire**
- **Élection des représentants du personnel au Conseil d'administration.**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je suis heureux de constater que l'équipe du Louvre-Lens est pratiquement au complet aujourd'hui. Nous pouvons désormais compter, pour tous les métiers, sur des équipes motivées et stabilisées, ce qui nous permettra de travailler plus facilement, aussi bien ici au Louvre que dans les relations que les deux musées doivent entretenir entre Lens et Paris. Cela implique qu'il nous faut désormais un comité technique paritaire, ainsi que des représentants du personnel qui compléteront la composition de ce Conseil d'administration.

Sur ce sujet, je passe la parole à Catherine FERRAR.

**Mme FERRAR.**- Effectivement, nous souhaitons l'organisation et la création d'un comité technique paritaire. Jusqu'à aujourd'hui, nous dépendons du centre de gestion du Pas-de-Calais qui est au service des collectivités territoriales de la façon la plus classique et normale possible. Certaines particularités liées aux différents recrutements que nous avons pu faire – puisque nous avons eu des difficultés de recrutement de fonctionnaires –, et sur les conseils du centre de gestion, nous incitent à avoir notre propre

comité technique paritaire. Nous allons donc nous préparer à cette création. Compte tenu des délais réglementaires, il sera théoriquement opérationnel avant la fin de cette année.

Dans le même ordre d'idée, les statuts de l'EPCC prévoient la représentation de personnel au Conseil d'administration. Deux membres du personnel doivent être élus pour participer à cette instance. Il vous est donc proposé l'organisation de ces élections dans la délibération qui est dans votre dossier. Ces élections pourraient avoir lieu le 5 juin et, pour le prochain Conseil d'administration, nous aurions la présence de représentants du personnel.

La troisième délibération concerne la possibilité de rémunérer les heures supplémentaires, lorsqu'il y en a, pour les agents qui y ont droit. C'est une délibération qui est en application des décrets, qui ne change rien et qui n'amène aucune variation. C'est une demande de notre payeur et c'est une délibération très administrative.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ou remarques ?

**Mme SYLLA-WALBAUM.-** J'aurais voulu avoir un ordre d'idée de la date prévue pour les élections du personnel au Conseil d'administration et pour le CTP.

D'autre part, je voulais vous demander s'il est prévu un dispositif particulier pour les agents qui sont amenés à travailler en heure mécénat, c'est-à-dire en soirée principalement autour du mécénat et comment vous allez organiser cette pratique.

**Mme FERRAR.-** Sur ce dernier point, nous sommes en train de travailler un protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail et ce, sur deux aspects, en ce qui concerne le personnel administratif avec un protocole d'accord qui sera relativement classique et un protocole d'accord qui visera l'annualisation du temps de travail pour le personnel qui est en direct avec l'activité accueil du public, accueil au sens large, je pense aux médiateurs qui travaillent aussi le dimanche, au personnel autour du mécénat, au personnel pour le centre de ressources. Nous devrions aboutir, je l'espère à la rentrée, à une proposition de deux protocoles d'accord, un protocole d'accord pour le personnel administratif au sens large et un protocole d'accord pour le personnel en direct avec le musée qui sera sur l'annualisation.

Sur la deuxième observation, les élections du personnel au Conseil d'administration auront lieu avant l'été, c'est facilement réalisable et le règlement est dans la délibération qui vous est présentée. Concernant le CTP, il y a un délai minimal de bonne organisation qui va nous faire passer l'été, avec l'organisation d'élections de représentants au CTP qui devraient avoir lieu à l'automne.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous d'autres remarques ou questions ? (*Plus aucune*).

Qui approuve ces trois points ?

Qui vote contre ? (*Personne*).

Qui s'abstient ? (*Personne*).

Après ces différents points soumis à notre délibération, deux rapports pour information vont nous être présentés.

### III. Rapports pour information.

#### 1. Fréquentation du musée : bilan à quatre mois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Comme vous le savez, les chiffres le montrent, avec plus de 400 000 visiteurs, le Louvre-Lens a rencontré un immense succès populaire, à la hauteur de nos espérances. De plus, comme on va nous le rappeler, les grands indicateurs semblent montrer à la fois l'appropriation du musée par la population du territoire – c'était un enjeu majeur de ce musée –, mais également son inscription dans un paysage eurorégional, voire international que l'on peut commencer à esquisser.

Sur ce sujet, je passe la parole à Xavier DECTOT.

**M. DECTOT.-** Les données que je vais présenter aujourd'hui ne sont qu'une partie des données que j'aimerais pouvoir présenter, mais sur tout un nombre de questions, comme sur la composition socioprofessionnelle des visiteurs, le déroulé de leur visite au-delà du Louvre-Lens, cela nécessite la mise en place d'enquêtes de publics qui devraient commencer très bientôt. Je devrais pouvoir, sur ces questions, revenir vers vous lors des Conseils d'administration de l'automne.

Ce dont nous disposons aujourd'hui, ce sont essentiellement les données de la billetterie. Aujourd'hui et pour le rapport tel qu'il vous est présenté, nous les avons arrêtées au 14 avril pour pouvoir donner un rapport qui soit à peu près cohérent et sans ajouter sans cesse des données.

Au 14 avril, en comptant les 51 000 visiteurs de la semaine inaugurale, nous étions à 380 000 visiteurs depuis l'ouverture. Sur ces 380 000 visiteurs, une part non négligeable avait visité la galerie du temps.

Il est intéressant de souligner que, entre le 12 décembre et le 11 mars, sur la période d'ouverture de l'exposition temporaire Renaissance, nous avons eu 38 414 visiteurs – plus du tiers des visiteurs de l'exposition Renaissance – qui n'ont visité que cette exposition. Cela montre que, déjà à cette époque, l'exposition Renaissance était un vrai facteur d'attraction. Cela ne veut pas dire que ces visiteurs n'ont pas visité la galerie du temps la veille ou le lendemain, nous sommes incapables de le dire, mais, sur la journée, ils n'ont visité que l'exposition Renaissance.

Autre symptôme de cet attrait des expositions temporaires, les adhésions au musée. : à la date du 14 avril, nous avons vendu 8 642 adhésions, sachant que nous constatons de façon très claire que, à partir du 11 mars, le nombre de demandes de carte d'adhésion a chuté drastiquement et nous nous attendons à ce qu'il reparte le 22 mai, c'est-à-dire quand l'exposition Rubens ouvrira.

Si nous entrons dans les détails, il faudrait dire que les chiffres que nous vous présentons sont probablement légèrement sous-évalués, parce qu'une partie des billets n'est pas nécessairement contrôlée à l'entrée des galeries, il y a encore un peu d'ajustements à faire pour être précis. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans le détail de la façon dont les adhérents visitent et revisitent les expositions, les chiffres que je pourrais

présenter aujourd'hui ne sont pas fiables, parce que sous-évalués, ce qui est d'ailleurs préférable.

Sur la provenance des visiteurs, elle est évaluée à la délivrance des billets. Pour chaque billet délivré, que ce soit au distributeur automatique ou aux caisses, on demande l'origine des visiteurs. Nous avons eu 252 524 réponses, nous ne pouvons évidemment pas imposer aux visiteurs de répondre, nous sommes sur un taux de réponses de 75 %, qui laisse entendre que les chiffres que je vais donner sont représentatifs de la réalité des visiteurs.

Sur ces 252 524 réponses, nous avons 83 % de visiteurs français et 17 % de visiteurs étrangers, dont 12 % de visiteurs belges. Au niveau de son ancrage eurorégional, notamment en direction des Belges, le musée a parfaitement rempli son contrat et nous avons un nombre très conséquent de visiteurs belges. C'est d'ailleurs un encouragement supplémentaire pour nous quant au choix des trois langues qui a été fait pour le Louvre-Lens, Français, Anglais, Néerlandais. Très majoritairement, les visiteurs belges sont néerlandophones, cette présence du Néerlandais est donc essentielle.

En revanche, il faut reconnaître que, pour le moment, les autres publics étrangers sont présents, mais en petit nombre : 32 706 Belges et 2 121 Anglais. Vous voyez que la différence est très forte.

Il est trop tôt pour tirer des conclusions. Pour cela, il faudra avoir une vision sur une année pleine, avec notamment le basculement dans la répartition des visiteurs dont on peut attendre qu'il se produise pendant les mois d'été ; c'est en tous les cas un des enjeux de l'exposition Rubens.

Sur les visiteurs français, il faut noter dès à présent que trois visiteurs sur cinq proviennent de la région Nord - Pas de Calais. Plus remarquable à mon sens est le fait qu'un visiteur sur trois provient du département du Pas-de-Calais et – ce qui montre vraiment l'ancrage local du territoire – un visiteur sur six provient de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin ou de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin, donc de l'arrondissement de Lens, ce qui montre un ancrage très fort du musée dans son territoire et ce, dès le départ.

À propos de l'exposition Renaissance, je fais remarquer que nous avons trouvé un équilibre entre les entrées payantes et les entrées exonérées qui est assez représentatif de ce que l'on constate habituellement, c'est-à-dire deux tiers d'entrées payantes, un tiers d'entrées exonérées, avec une grande majorité dans les entrées exonérées de visiteurs de moins de 18 ans, c'est assez habituel.

Je voulais attirer votre attention sur deux points. Pour le moment, en revanche, les nocturnes et la scène sont encore en phase de développement. Nous sommes encore en train de développer le public de ce point de vue et les résultats ne sont pas, pour le moment, à la hauteur du reste des résultats du musée, mais il s'agit là de politiques de long terme, il est beaucoup trop tôt pour tirer un bilan aujourd'hui.

À propos de la scène, je noterai deux types de manifestations qui rencontrent un grand succès : les spectacles pour la jeunesse – nous avons discuté avec les compagnies pour pouvoir augmenter la jauge par rapport à ce qui était prévu initialement, parce que nous avons plus de demandes que de places – et les conférences, notamment les

conférences sur des œuvres emblématiques, Vincent POMAREDE ou Geneviève BRESCH peuvent en témoigner en tant que conférenciers, ce sont des moments qui ont vraiment rencontré leur public.

C'est donc une fréquentation qui part sur de bonnes bases. Il nous manque encore un certain nombre d'éléments pour pouvoir faire un rapport absolument complet, nous sommes en train de les récupérer, mais cela demande des enquêtes particulières. Cette fréquentation témoigne surtout de cet ancrage du musée dans son territoire et dans le paysage eurorégional.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des remarques ou des questions sur cette présentation de la fréquentation après quatre mois d'activité ?

**M. TILLIE.-** Quand on regarde l'évolution de la fréquentation sur l'exposition Renaissance, cela monte alors qu'on a eu un hiver épouvantable. On peut se demander si cette exposition n'a pas été trop courte.

**M. DECTOT.-** Il y a un effet dernier jour, c'est classique dans les expositions. Le visiteur moyen des expositions va la voir au tout début parce qu'il veut absolument la voir et, en fait, il ne va vraiment la voir que quand il s'aperçoit que cela va fermer.

Deuxième point, le musée a eu besoin de se faire connaître. Il faut reconnaître que, sur l'ensemble de l'ouverture du musée, l'exposition était assez peu présente du point de vue de la communication, non pas par notre faute, mais parce que la presse notamment s'est beaucoup focalisée sur l'ouverture du musée et pas forcément sur les points de détail.

Pour ce qui est d'ouvrir plus longtemps une exposition, c'est la contrainte des expositions temporaires d'œuvres d'art ; en général, il est difficile de faire ce type d'exposition sans avoir des dessins et des tissus et, pour ces œuvres-là, les normes internationales imposent une exposition maximale de trois mois tous les trois ans. On peut le contourner – c'est ce que nous allons faire pour l'exposition Rubens – en ayant deux séries de dessins ; pour l'exposition Rubens, au bout de deux mois, nous permuterons les œuvres, mais il faut pour cela avoir un dessinateur aussi prolifique que Rubens. Cette possibilité de permuter les œuvres n'est pas toujours possible et les expositions dépassent rarement trois mois, trois mois et demi.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous d'autres remarques ?

**Mme SYLLA-WALBAUM.-** je voulais tout d'abord vous féliciter tous pour le travail remarquable qui a été accompli et qui se voit de manière très nette dans les chiffres et dans cette fréquentation qui était un peu inattendue. Il est vrai que, à la genèse du projet, lorsqu'on évoquait les chiffres de 700 000 ou 1 000 000 de visiteurs annuels, cela nous laissait tous un peu songeurs et nous nous disions que c'était un défi presque inatteignable. Je pense que l'on est en bonne voie. Je ne méconnais pas le fait qu'il y a toujours un effet ouverture sur la première année, mais c'est vraiment remarquable et je sais qu'Anne-Laure travaillera pour que la communication aille dans ce sens ; j'imagine qu'elle fera un bilan après l'été qui sera sans doute aussi très flatteur et que ce sera connu plus largement. En tout cas, je crois que tous les membres du Conseil se feront les ambassadeurs de ce succès partout où ils pourront.

Je ferai juste une remarque de fond. Je note ce que vous indiquez, le rythme d'adhésions à la carte baisse au moment où il n'y a pas d'exposition temporaire. Je pense

que c'est une conséquence structurelle de votre politique tarifaire. À partir du moment où on entre gratuitement dans la galerie du temps, la motivation pour prendre une carte d'adhésion est pour pouvoir entrer dans l'exposition. Quand il n'y a pas d'exposition, il y a moins d'intérêt de payer 15 €. Je pense qu'il ne faut pas s'en inquiéter, c'est un peu structurel.

Concernant la scène, on sait qu'il est difficile d'imposer un lieu et d'être perçu aussi comme un lieu de spectacle vivant à côté de la communication très forte sur l'image du musée. La scène n'est peut-être pas encore tout à fait assez connue et j'imagine que vous avez commencé à réfléchir à des politiques de communication et de marketing direct pour proposer des réductions tarifaires et ce type de chose pour faciliter le remplissage de la jauge.

Enfin, le fait que vous indiquiez avoir beaucoup de Belges francophones, certes, mais néerlandophones aussi, est très intéressant sur les perspectives de développement touristique et des partenariats que vous pourriez avoir avec d'autres partenaires. Je pense que, sur Rubens, c'est un prolongement assez naturel auquel, j'imagine, vous faites déjà appel pour attirer encore plus dans l'exposition.

En tout cas, bravo.

**M. DECTOT.-** Merci.

**M. PILCH.-** Il serait trop long de revenir sur tous les aspects positifs de ce rapport, mais, sur la scène elle-même, M. DECTOT ayant dit qu'il y avait quelques ajustements, je confirme c'est sans doute une offre qui attire davantage des spectateurs réguliers ; le cœur du visitorat du Louvre-Lens, ce sont des gens qui sont la source du bouche-à-oreille positif du Louvre-Lens, qu'il faut peut-être un peu « chouchouter », il faut en tout cas se préoccuper de leur accueil.

Il m'a semblé qu'il y avait peut-être trois pistes d'amélioration, de réflexion sur la billetterie. Il semblerait que, sur la scène, il ait été difficile de réserver à distance. Je pense que cela doit être en cours de règlement. Il y avait également le fait que ce soit un peu en dehors, ce n'est pas dans le hall principal. C'est à la fois un peu tard, parce que le musée principal est fermé, il faut contourner et entrer par un autre hall qui n'est pas très accueillant en hiver ; et à la fois un peu tôt pour les gens qui travaillent et qui voudraient s'y rendre en sortant du travail.

Enfin, la plupart des conférences étaient passionnantes, mais cela peut être très frustrant quand vous avez une conférencière qui écourte fortement sa conférence pour rentrer à Paris par le train. Ne peut-on pas envisager, pour des conférenciers parisiens, de leur proposer de rester le soir à Lens ?

**M. DECTOT.-** Je l'ai proposé, mais on ne peut pas imposer aux conférenciers de rester à Lens.

Pour répondre aux deux autres questions, effectivement la réservation à distance est liée à la mise en place d'un certain nombre de systèmes de vente en ligne, ce sera opérationnel la semaine prochaine. Il faut peut-être compter une semaine de plus pour la billetterie de la scène qui est un peu plus compliquée. En tout cas, d'ici la fin du mois de mai, la vente en ligne sera opérationnelle et la réservation de billets pour la scène le sera.

Autre point, l'accès à la scène était assez complexe, mais les travaux du parc ne sont pas terminés et tous les cheminements d'accès à la scène ne sont pas réalisés aujourd'hui. D'ici deux mois, le temps que les travaux du parc s'achèvent, l'accès à la scène sera plus aisé.

La question des horaires est très compliquée, pour trouver le bon horaire pour le bon spectacle ; cela dépend d'énormément de facteurs, y compris de facteurs locaux. Là-dessus, comme sur les jours auxquels proposer les spectacles, nous sommes encore en phase d'expérimentation. Nous sommes face à un public que nous connaissons peu et pour lequel nous avons besoin de découvrir un certain nombre de choses. Nous savons aujourd'hui que proposer un spectacle de danse le lundi soir n'est pas une bonne idée, nous ne le ferons plus.

D'autres fois, certains soirs, alors que des aléas faisaient que nous avions en même temps quelque chose d'important, une très belle soirée au Colisée – ce que nous savions –, mais aussi un match du RC Lens malencontreusement décalé et qui tombait le même soir, nous arrivions quand même à remplir, alors que le Colisée était plein aussi et que le stade Bollaert était très rempli aussi. Nous ne sommes pas en concurrence. Il faut juste qu'on arrive à adapter l'offre à la demande en matière de jour et en matière d'heure, cela demande de l'expérimentation.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons conclure avec le dernier point d'information.

## **2. État des décisions du directeur.**

**M. DECTOT.**- Par délibération en date du 13 octobre 2011, le Conseil d'administration m'a confié délégation pour la conclusion d'un certain nombre de contrats et de conventions. Il s'agit de faire le point sur ces contrats. Souhaitez-vous que je détaille les marchés ? (*Personne ne le souhaite*).

Il s'agit de quelques marchés, de l'organisation des régies du musée et également de la signature de quelques conventions de mécénat, notamment des conventions qui relèvent du mécénat bâtisseurs, je pense à Renault, à Total ou à la Caisse des dépôts.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des questions diverses ? (*Aucune*).

Quand nous retrouvons-nous pour le prochain Conseil d'administration ?

**Mme FERRAR.**- Fin juin, début juillet.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous invite à fixer très vite cette date.

Je vous remercie et je lève cette séance.

*La séance est levée à 16 heures 12.*